# RGIE
# Haute tension

Wolters Kluwer

VINÇOTTE

La rédaction de cette édition a été clôturée le 1er juillet 2023.

Editeur responsable : Peter Immink

© 2023 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

**Service clientèle et adresse de correspondance :**
Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2023/2664/232
ISBN 978-94-03-03071-5
BP/RGIEHT-YI23001

# Table des matières

**Préface** III

**Arrêté royal établissant les Livres 1, 2 et 3** **1**

Arrêté royal établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique – 8 septembre 2019 3

**Livre 2 – Haute tension** **11**

Livre 2 concernant les installations électriques à haute tension (tension alternative > 1000 V et tension continue lisse et non-lisse > 1500 V) – 8 septembre 2019 13

PARTIE 1. Prescriptions générales pour le matériel et les installations électriques 13
CHAPITRE 1.1. Introduction 13
CHAPITRE 1.2. Domaine d'application 13
SECTION 1.2.1. Régime général 13
SECTION 1.2.2. Exceptions 13
CHAPITRE 1.3. Objectif 14
CHAPITRE 1.4. Principes fondamentaux 14
SECTION 1.4.1. Installations électriques 14
Sous-section 1.4.1.1. Tension nominale 14
Sous-section 1.4.1.2. Règles de l'art – Conformité aux normes 15
Sous-section 1.4.1.3. Réalisation et entretien 15
Sous-section 1.4.1.4. Réparations, adjonctions et modifications 15
SECTION 1.4.2. Matériel électrique 15
Sous-section 1.4.2.1. Le matériel électrique sûr 15
Sous-section 1.4.2.2. Réparations, adjonctions et modifications 15
Sous-section 1.4.2.3. Respect des normes 15
CHAPITRE 1.5. Limites des installations 16

PARTIE 2. Termes et définitions 16
CHAPITRE 2.1. Introduction 16
CHAPITRE 2.2. Caractéristiques des installations 16
SECTION 2.2.1. Caractéristiques générales 16
Sous-section 2.2.1.1. Termes généraux 16
Sous-section 2.2.1.2. Schémas de mise à la terre 17
SECTION 2.2.2. Grandeurs et unités 17

SECTION 2.2.3. Installations diverses 18
CHAPITRE 2.3. Tensions 19
SECTION 2.3.1. Termes généraux 19
SECTION 2.3.2. Domaines de tensions en courant alternatif 19
SECTION 2.3.3. Domaines de tensions en courant continu 20
CHAPITRE 2.4. Protection contre les chocs électriques 20
SECTION 2.4.1. Termes généraux 20
SECTION 2.4.2. Isolations 28
CHAPITRE 2.5. Mises à la terre 28
CHAPITRE 2.6. Circuits électriques 33
SECTION 2.6.1. Termes généraux 33
SECTION 2.6.2. Courants 34
SECTION 2.6.3. Caractéristiques des dispositifs de protection 35
CHAPITRE 2.7. Canalisations 35
SECTION 2.7.1. Termes généraux 35
SECTION 2.7.2. Modes de pose 37
CHAPITRE 2.8. Matériel 40
CHAPITRE 2.9. Sectionnement et commande 40
CHAPITRE 2.10. Influences externes 41
SECTION 2.10.1. Généralités 41
SECTION 2.10.2. Température ambiante (AA) 41
SECTION 2.10.3. Présence d'eau (AD) 42
SECTION 2.10.4. Présence de corps solides étrangers (AE) 43
SECTION 2.10.5. Présence de substances corrosives ou polluantes (AF) 43
SECTION 2.10.6. Contraintes mécaniques dues aux chocs (AG) 44
SECTION 2.10.7. Contraintes mécaniques dues aux vibrations (AH) 45
SECTION 2.10.8. Présence de flore et/ou moisissures (AK) et de faune (AL) 45
SECTION 2.10.9. Influences électromagnétiques, électrostatiques ou ionisantes (AM) 45
SECTION 2.10.10. Rayonnements solaires (AN) 46
SECTION 2.10.11. Compétence des personnes (BA) 46
SECTION 2.10.12. Etat du corps humain (BB) 47
SECTION 2.10.13. Contact des personnes avec le potentiel de terre (BC) 47
SECTION 2.10.14. Possibilités d'évacuation des personnes en cas d'urgence (BD) 48
SECTION 2.10.15. Nature des matières traitées ou entreposées (BE) 49
SECTION 2.10.16. Matériaux de construction (CA) 49
SECTION 2.10.17. Structure des bâtiments (CB) 50
CHAPITRE 2.11. Travaux et vérification 50
SECTION 2.11.1. Travaux aux installations électriques 50
SECTION 2.11.2. Vérification des installations électriques 54

CHAPITRE 2.12. Schémas, plans et documents des installations électriques 55

PARTIE 3. Détermination des caractéristiques générales des installations électriques 56
CHAPITRE 3.1. Généralités 56
SECTION 3.1.1. Détermination des caractéristiques de l'installation 56
SECTION 3.1.2. Schémas, plans et documents des installations électriques 57
Sous-section 3.1.2.1. Prescriptions générales 57
Sous-section 3.1.2.2. Prescriptions particulières relatives au contenu des schémas de circuits 58
Sous-section 3.1.2.3. Prescriptions particulières relatives au contenu des plans de position 58
Sous-section 3.1.2.4. Prescriptions particulières relatives au contenu des plans de zonage et des rapports de zonage 59
SECTION 3.1.3. Repérages et indications 59
Sous-section 3.1.3.1. Repérage des circuits 59
Sous-section 3.1.3.2. Repérage du matériel électrique 59
Sous-section 3.1.3.3. Indication de tension 59
CHAPITRE 3.2. Alimentation et structures 60
SECTION 3.2.1. Puissance d'alimentation 60
SECTION 3.2.2. Types de schémas de mise à la terre 60
SECTION 3.2.3. Alimentation 60
SECTION 3.2.4. Division des installations 60
Sous-section 3.2.4.1. Objet 60
Sous-section 3.2.4.2. Absence de séparation électrique 60
CHAPITRE 3.3. Compatibilité 61
SECTION 3.3.1. Indépendance de l'installation électrique vis-à-vis des autres installations 61
SECTION 3.3.2. Indépendance des parties de l'installation électrique 61
SECTION 3.3.3. Installations de télécommunication, de commande, de signalisation et analogues 61
CHAPITRE 3.4. Installations de sécurité 62
CHAPITRE 3.5. Installations critiques 62

PARTIE 4. Mesures de protection 62
CHAPITRE 4.1. Introduction 62
CHAPITRE 4.2. Protection contre les chocs électriques 63
SECTION 4.2.1. Généralités 63
Sous-section 4.2.1.1. Courant de choc 63
Sous-section 4.2.1.2. Domaines de tension autorisés 63

SECTION 4.2.2. Protection contre les chocs électriques par contact direct 63
Sous-section 4.2.2.1. Moyens de protection 63
Sous-section 4.2.2.2. Dans les lieux ordinaires 67
Sous-section 4.2.2.3. Dans les lieux du service électrique 68
Sous-section 4.2.2.4. Prescriptions particulières dans des cas spéciaux 71
SECTION 4.2.3. Protection contre les chocs électriques par contact indirect 73
Sous-section 4.2.3.1. Principes de la prévention des chocs électriques par contact indirect 73
Sous-section 4.2.3.2. Installation de mise à la terre 73
Sous-section 4.2.3.3. Protection passive contre les chocs électriques par contact indirect 74
Sous-section 4.2.3.4. Protection active avec coupure automatique de l'alimentation 77
Sous-section 4.2.3.5. Application des mesures de protection contre les chocs électriques par contact indirect 78
SECTION 4.2.4. Prévention des chocs électriques par contact indirect suite à la propagation du potentiel 78
Sous-section 4.2.4.1. Généralités 78
Sous-section 4.2.4.2. Mesures à prendre 79
CHAPITRE 4.3. Protection contre les effets thermiques 81
SECTION 4.3.1. Généralités 81
Sous-section 4.3.1.1. Principes 81
Sous-section 4.3.1.2. Définitions spécifiques 81
Sous-section 4.3.1.3. Influences externes 82
SECTION 4.3.2. Protection contre les brûlures 82
Sous-section 4.3.2.1. Limitations des températures du matériel électrique accessible 82
Sous-section 4.3.2.2. Installation du matériel électrique 83
SECTION 4.3.3. Protection contre l'incendie 83
Sous-section 4.3.3.1. Généralités 83
Sous-section 4.3.3.2. Définitions spécifiques 84
Sous-section 4.3.3.3. Classification du danger d'incendie dans un lieu 84
Sous-section 4.3.3.4. Classification des conducteurs isolés et des câbles 85
Sous-section 4.3.3.5. Mesures de protection générales contre l'incendie 88
Sous-section 4.3.3.6. Mesures de protection complémentaires contre l'incendie dans les lieux présentant un danger d'incendie accru 89

Sous-section 4.3.3.7. Mesures de protection particulières contre l'incendie 90
SECTION 4.3.4. Protection contre les risques d'explosion en atmosphère explosive 93
CHAPITRE 4.4. Protection électrique contre les surintensités 93
SECTION 4.4.1. Généralités 93
Sous-section 4.4.1.1. Principe 93
Sous-section 4.4.1.2. Surintensités 93
Sous-section 4.4.1.3. Courant admissible dans les canalisations électriques 94
Sous-section 4.4.1.4. Branchements des utilisateurs de réseau 94
SECTION 4.4.2. Protection contre les courts-circuits 94
Sous-section 4.4.2.1. Principe 94
Sous-section 4.4.2.2. Pouvoir de coupure 94
Sous-section 4.4.2.3. Puissance de court-circuit 95
Sous-section 4.4.2.4. Courant de court-circuit 95
SECTION 4.4.3. Protection contre les surcharges 95
Sous-section 4.4.3.1. Principe 95
Sous-section 4.4.3.2. Exceptions 95
CHAPITRE 4.5. Protection contre les surtensions 95
CHAPITRE 4.6. Protection contre certains autres effets 96
SECTION 4.6.1. Protection contre les effets de la baisse de tension 96
SECTION 4.6.2. Protection contre les effets biologiques des champs électriques et magnétiques 96
SECTION 4.6.3. Protection contre les risques de contamination 96
SECTION 4.6.4. Protection contre les risques dus aux mouvements 96

PARTIE 5. Choix et mise en œuvre du matériel 97
CHAPITRE 5.1. Règles communes à tous les matériels 97
SECTION 5.1.1. Généralités 97
Sous-section 5.1.1.1. Objectifs de sécurité 97
Sous-section 5.1.1.2. Généralités concernant les mesures préventives contre l'incendie 97
SECTION 5.1.2. Domaine d'application 97
SECTION 5.1.3. Conformité aux normes 97
Sous-section 5.1.3.1. Généralités 97
Sous-section 5.1.3.2. Exception 98
SECTION 5.1.4. Choix et utilisation en fonction des influences externes 98
SECTION 5.1.5. Accessibilité du matériel électrique 99
Sous-section 5.1.5.1. Machines et appareils électriques 99
Sous-section 5.1.5.2. Canalisations électriques 99
SECTION 5.1.6. Repérage du matériel électrique 99
CHAPITRE 5.2. Règles complémentaires pour les canalisations 99

SECTION 5.2.1. Généralités 99
SECTION 5.2.2. Modes de pose 99
SECTION 5.2.3. Choix et mise en œuvre des canalisations en fonction des influences externes 106
Sous-section 5.2.3.1. En fonction de la température ambiante (AA) 106
Sous-section 5.2.3.2. En fonction de la présence d'eau (AD) 106
Sous-section 5.2.3.3. En fonction de la présence de substances corrosives ou polluantes (AF) 106
Sous-section 5.2.3.4. En fonction des contraintes mécaniques dues aux chocs (AG) 107
Sous-section 5.2.3.5. En fonction des contraintes mécaniques dues aux vibrations (AH) 107
Sous-section 5.2.3.6. En fonction de la présence de flore et/ou moisissure (AK) et de faune (AL) 107
Sous-section 5.2.3.7. En fonction des influences électromagnétiques, électrostatiques ou ionisantes (AM) et des rayonnements solaires (AN) 107
Sous-section 5.2.3.8. En fonction de la protection contre les chocs électriques (BB et BC) 107
Sous-section 5.2.3.9. En fonction de la nature des matières traitées ou entreposées (BE), des matériaux de construction (CA) et de la structure des bâtiments (CB) 107
SECTION 5.2.4. Courants admissibles – Protection contre les surintensités – Sections des conducteurs 108
Sous-section 5.2.4.1. Généralités 108
Sous-section 5.2.4.2. Protection des conducteurs nus autres que ceux des lignes aériennes 108
SECTION 5.2.5. Chute de tension 109
SECTION 5.2.6. Jonctions 109
SECTION 5.2.7. Choix et mise en œuvre pour limiter la propagation du feu 109
Sous-section 5.2.7.1. Généralités 109
Sous-section 5.2.7.2. Conducteurs isolés et câbles installés séparément 109
Sous-section 5.2.7.3. Conducteurs isolés et câbles installés en faisceaux ou en nappe 110
Sous-section 5.2.7.4. Conduits, goulottes, chemins de câbles et matériels similaires 110
SECTION 5.2.8. Voisinage avec d'autres canalisations 110
SECTION 5.2.9. Conduits en métal magnétique 111
SECTION 5.2.10. Règles particulières aux différents modes de pose 111
Sous-section 5.2.10.1. Lignes aériennes 111

Sous-section 5.2.10.2. Canalisations électriques souterraines 111
CHAPITRE 5.3. Appareillage électrique (protection, commande, sectionnement et surveillance) 114
SECTION 5.3.1. Généralités 114
SECTION 5.3.2. Choix et mise en œuvre des machines et appareils électriques en fonction des influences externes 114
Sous-section 5.3.2.1. En fonction de la température ambiante (AA) 114
Sous-section 5.3.2.2. En fonction de la présence d'eau (AD) 115
Sous-section 5.3.2.3. En fonction de la présence de corps solides étrangers (AE) 115
Sous-section 5.3.2.4. En fonction de la présence de substances corrosives ou polluantes (AF) 116
Sous-section 5.3.2.5. En fonction des contraintes mécaniques dues aux chocs (AG) 116
Sous-section 5.3.2.6. En fonction des contraintes mécaniques dues aux vibrations (AH) 117
Sous-section 5.3.2.7. En fonction de la présence de flore et/ou moisissures (AK) et de faune (AL) 117
Sous-section 5.3.2.8. En fonction des influences électromagnétiques, électrostatiques ou ionisantes (AM) et des rayonnements solaires (AN) 117
Sous-section 5.3.2.9. En fonction de la compétence des personnes (BA) 118
Sous-section 5.3.2.10. En fonction de l'état du corps humain (BB) 118
Sous-section 5.3.2.11. En fonction du contact des personnes avec le potentiel de terre (BC) 118
Sous-section 5.3.2.12. En fonction de la nature des matières traitées ou entreposées (BE) 118
Sous-section 5.3.2.13. En fonction des matériaux de construction (CA) 119
Sous-section 5.3.2.14. En fonction de la structure des bâtiments (CB) 119
SECTION 5.3.3. Modes de commande et de coupure 119
Sous-section 5.3.3.1. Coupure de sécurité 119
Sous-section 5.3.3.2. Mettre à la terre 122
Sous-section 5.3.3.3. Commande fonctionnelle 122
Sous-section 5.3.3.4. Fonctions simultanées 124
Sous-section 5.3.3.5. Dispositifs à refermeture automatique pour des appareils de protection contre les surintensités 124
SECTION 5.3.4. Circuits de mesure 125
Sous-section 5.3.4.1. Généralités 125
Sous-section 5.3.4.2. Circuits de mesure de tension 125

Sous-section 5.3.4.3. Circuits de mesure de courant 126
CHAPITRE 5.4. Mises à la terre, conducteurs de protection et liaisons équipotentielles 126
SECTION 5.4.1. Exigences générales 126
Sous-section 5.4.1.1. Généralités 126
Sous-section 5.4.1.2. Résistances aux influences mécaniques et chimiques 127
Sous-section 5.4.1.3. Résistance à l'action thermique de courants de défaut 127
SECTION 5.4.2. Réalisation des prises de terre 131
Sous-section 5.4.2.1. Généralités 131
Sous-section 5.4.2.2. Caractéristiques 131
Sous-section 5.4.2.3. Mise à la terre globale 134
SECTION 5.4.3. Réalisation des conducteurs de protection 135
Sous-section 5.4.3.1. Nature des conducteurs 135
Sous-section 5.4.3.2. Section minimale des conducteurs 135
Sous-section 5.4.3.3. Installation des conducteurs 136
Sous-section 5.4.3.4. Repérage des conducteurs 136
Sous-section 5.4.3.5. Connexion des conducteurs au matériel électrique 136

PARTIE 6. Contrôles des installations 136
CHAPITRE 6.1. Introduction 136
CHAPITRE 6.2. Domaine d'application 136
CHAPITRE 6.3. Organismes agréés 137
SECTION 6.3.1. Objet de l'agrément 137
SECTION 6.3.2. Définitions 137
SECTION 6.3.3. Conditions d'agrément 137
Sous-section 6.3.3.1. Conditions générales 137
Sous-section 6.3.3.2. Cas particulier 138
SECTION 6.3.4. Procédure d'agrément 138
SECTION 6.3.5. Renouvellement de l'agrément 139
SECTION 6.3.6. Déclaration d'habilitation d'agents-visiteurs 139
SECTION 6.3.7. Critères de fonctionnement 140
SECTION 6.3.8. Commission d'Avis et de Surveillance 141
SECTION 6.3.9. Surveillance et sanctions 142
SECTION 6.3.10. Installations électriques des services publiques 143
CHAPITRE 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage 143
SECTION 6.4.1. Généralités 143
SECTION 6.4.2. Contrôles administratifs 143
SECTION 6.4.3. Contrôles visuels 143
SECTION 6.4.4. Contrôles par essais 144
SECTION 6.4.5. Contrôles par mesures 144
Sous-section 6.4.5.1. Généralités 144

Sous-section 6.4.5.2. Contrôle des installations de mise à la terre 144
SECTION 6.4.6. Rapports 144
Sous-section 6.4.6.1. Généralités 144
Sous-section 6.4.6.2. Dispositions spécifiques concernant les rapports d'une nouvelle installation électrique 145
Sous-section 6.4.6.3. Dispositions spécifiques concernant les rapports des installations dans les zones à risques d'explosion 145
Sous-section 6.4.6.4. Contenu du rapport de contrôle de conformité 145
CHAPITRE 6.5. Visites de contrôle 145
SECTION 6.5.1. Généralités 145
SECTION 6.5.2. Périodicité des visites de contrôle 146
SECTION 6.5.3. Contrôles administratifs 146
SECTION 6.5.4. Contrôles visuels 146
SECTION 6.5.5. Contrôles par essais 146
SECTION 6.5.6. Contrôles par mesures 146
Sous-section 6.5.6.1. Généralités 146
Sous-section 6.5.6.2. Contrôle des installations de mise à la terre 146
SECTION 6.5.7. Rapports 147
Sous-section 6.5.7.1. Généralités 147
Sous-section 6.5.7.2. Contenu du rapport de visite de contrôle 148

PARTIE 7. Règles pour les installations et emplacements spéciaux 148
CHAPITRE 7.1. Protection contre les risques d'explosion en atmosphère explosive 148
SECTION 7.1.1. Domaine d'application 148
SECTION 7.1.2. Termes et définitions 148
SECTION 7.1.3. Mesures générales de prévention 149
SECTION 7.1.4. Classification des emplacements dangereux 149
SECTION 7.1.5. Détermination des zones 150
SECTION 7.1.6. Documents 151
SECTION 7.1.7. Choix et utilisation des machines et appareils électriques et leurs systèmes de protection 151
SECTION 7.1.8. Installation du matériel électrique 153
Sous-section 7.1.8.1. Généralités 153
Sous-section 7.1.8.2. Installation et entretien des machines et appareils électriques 154
Sous-section 7.1.8.3. Réparation des machines et appareils électriques 156
Sous-section 7.1.8.4. Installation des canalisations électriques 156

Sous-section 7.1.8.5. Appareils de protection contre les courants de défauts 158
Sous-section 7.1.8.6. Coupure électrique d'urgence 158
SECTION 7.1.9. Protection contre les augmentations de température et la formation d'étincelles 158
Sous-section 7.1.9.1. Généralités 158
Sous-section 7.1.9.2. Egalisation des potentiels 158
Sous-section 7.1.9.3. Contact galvanique 159
Sous-section 7.1.9.4. Décharges électrostatiques 159
Sous-section 7.1.9.5. Protection cathodique 159
SECTION 7.1.10. Exceptions par rapport au choix du matériel 159

PARTIE 8. Prescriptions particulières relatives aux installations électriques existantes 160
CHAPITRE 8.1. Introduction 160
SECTION 8.1.1. Définitions 160
SECTION 8.1.2. Installations électriques existantes contrôlées sur base de l'ancien RGIE 161
CHAPITRE 8.2. Dispositions dérogatoires pour les installations électriques existantes 161
SECTION 8.2.1. Anciennes installations électriques 161
Sous-section 8.2.1.1. Installation électrique dans des lieux où ne sont pas occupées des personnes visées par l'article 2 de la loi sur le bien-être au travail du 4 août 1996 161
Sous-section 8.2.1.2. Installation électrique dans des lieux où sont occupées des personnes visées par l'article 2 de la loi sur le bien-être au travail du 4 août 1996 162
SECTION 8.2.2. Installations électriques ancien RGIE 162
Sous-section 8.2.2.1. Généralités 162
Sous-section 8.2.2.2. Dispositions dérogatoires 163
CHAPITRE 8.3. Visites de contrôle d'une ancienne installation électrique existante dans des lieux où ne sont pas occupées des personnes visées par l'article 2 de la loi sur le bien-être au travail du 4 août 1996 164

PARTIE 9. Prescriptions générales à observer par les personnes 165
CHAPITRE 9.1. Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant 165
SECTION 9.1.1. Généralités 165
SECTION 9.1.2. Visite de routine des installations électriques 166
SECTION 9.1.3. Installations en infraction lors du contrôle de conformité ou de la visite de contrôle 167
Sous-section 9.1.3.1. Contrôle de conformité 167
Sous-section 9.1.3.2. Visite de contrôle 167

SECTION 9.1.4. Localisation des canalisations électriques souterraines 167
SECTION 9.1.5. Document des influences externes 167
SECTION 9.1.6. Plans de zonage 168
CHAPITRE 9.2. Attribution de la codification BA4/BA5 168
CHAPITRE 9.3. Travaux aux installations électriques 169
SECTION 9.3.1. Domaine d'application 169
SECTION 9.3.2. Prescriptions générales 170
Sous-section 9.3.2.1. Principe de base 170
Sous-section 9.3.2.2. Personnel 170
Sous-section 9.3.2.3. Organisation 170
SECTION 9.3.3. Travaux d'exploitation 171
Sous-section 9.3.3.1. Généralités 171
Sous-section 9.3.3.2. Manœuvre sous courant et manœuvre sous tension 172
SECTION 9.3.4. Procédures de travail 172
Sous-section 9.3.4.1. Préparation 172
Sous-section 9.3.4.2. Travaux hors tension 173
Sous-section 9.3.4.3. Travaux sous tension 176
Sous-section 9.3.4.4. Travaux au voisinage de pièces sous tension 178
SECTION 9.3.5. Travaux d'entretien 180
Sous-section 9.3.5.1. Généralités 180
Sous-section 9.3.5.2. Personnel 180
Sous-section 9.3.5.3. Travaux de réparation 181
Sous-section 9.3.5.4. Travaux de remplacement 181
Sous-section 9.3.5.5. Interruption temporaire 182
Sous-section 9.3.5.6. Fin des travaux d'entretien ou de réparation 182
SECTION 9.3.6. Précautions particulières 182
Sous-section 9.3.6.1. Travaux au voisinage de lignes aériennes et de câbles souterrains 182
CHAPITRE 9.4. Panneaux de signalisation 183
SECTION 9.4.1. Panneaux d'avertissement contre les dangers des installations électriques 183
SECTION 9.4.2. Panneaux d'interdiction 184
SECTION 9.4.3. Panneaux d'information 184
SECTION 9.4.4. Emplacement et dimensions des panneaux de signalisation 184
CHAPITRE 9.5. Interdictions 184
Tableaux de concordance 185
Livre 2 – RGIE 185
Règlement général sur les installations électriques (RGIE) – Livres 1, 2 et 3 195

**Code : III.2 Installations électriques** **205**

Code du bien-être au travail – 28 avril 2017 207
CHAPITRE I[er]. Champ d'application et définitions 207
CHAPITRE II. Analyse des risques et mesures de prévention générales 207
CHAPITRE III. Prescriptions minimales relatives à la réalisation de l'installation électrique 208
CHAPITRE IV. Travaux aux installations électriques 209
CHAPITRE V. Contrôles des installations électriques 209
CHAPITRE VI. Compétence et formation des travailleurs et instructions pour les travailleurs 210
CHAPITRE VII. Documentation 211
CHAPITRE VIII. Dispositions transitoires 211

**Notes 1, 1bis et 2 de la Direction générale de l'Energie à l'attention des organismes agréés** **215**

**Mots clés** **233**

**Adresses de Vinçotte** **271**